



# BULLETIN D'ADHÉSION

## incluant une CONVENTION forfaitaire

Le CAUE propose une formule « adhésion-convention » forfaitaire annuelle aux collectivités qui le souhaitent.

Ces conventions couvrent les frais divers occasionnés par le suivi de chargés d'études du CAUE de différentes actions en cours, ou conseils ponctuels (rythme moyen d'une visite par trimestre).

Il s'agit d'offrir aux collectivités la possibilité d'une assistance « globale » sur tous les aspects de l'aménagement de leur territoire, avec une prise en compte pluridisciplinaire et transversale des différentes problématiques.

### BULLETIN D'ADHÉSION ANNÉE 2011 COLLECTIVITÉS

La collectivité de .....

.....

dont le nombre d'habitants est de .....,  
décide, par la délibération de l'instance délibérative, d'adhérer  
au CAUE du Loiret et de participer à l'assemblée générale  
de cet organisme.

Montant de la cotisation : .....

Par virement bancaire au Crédit Mutuel,  
**en précisant impérativement le nom de la commune :**

**Code banque 10278**  
**Code guichet 37455**  
**Compte n° 00011207203**  
**Clé RIB 13**

Par chèque bancaire à l'ordre du CAUE du Loiret.

### Montant des cotisations incluant une convention forfaitaire pour l'année en cours

moins de 1000 habitants .....	230 €
de 1001 à 2500 habitants .....	460 €
de 2501 à 5000 habitants .....	900 €
de 5001 à 10000 habitants .....	1700 €
au-dessus de 10000 habitants .....	2300 €

À retourner au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Loiret